

puyé par l'hon. W. L. Mackenzie King (chef de l'opposition):

Que monsieur l'Orateur accuse réception de ce gracieux message de Sa Majesté le Roi, au nom de la Chambre des communes.

—Je crois de mon devoir, monsieur l'Orateur, que je fasse quelques observations en cette circonstance touchant ce message de Sa Majesté le roi et l'événement qui y a donné lieu.

Nous avons eu l'honneur de voir en différentes circonstances les noms de divers membres de la famille royale associés aux édifices du Parlement du Canada. Le présent emplacement des édifices parlementaires fut choisi par la reine Victoria, de glorieuse mémoire. La pierre angulaire de l'ancien édifice fut posée par son fils, alors prince de Galles et devenu plus tard le roi Edouard VII. Son Altesse royale le duc de Connaught a posé la première pierre du présent édifice tandis que Son Altesse royale le prince de Galles a posé la pierre angulaire de la tour commémorative. Depuis les premiers jours de la Confédération à venir jusqu'à cette heure, la famille royale s'est donc identifiée avec la fondation et la construction de notre palais législatif. L'intérêt qu'elle porte au Canada s'est manifesté par l'association active de ses membres avec le siège du Parlement canadien.

La circonstance nous invite à rappeler quelques événements historiques se rattachant aux divers édifices où a siégé le Parlement du Canada et à nous laisser aller à quelques réminiscences. J'ose donc espérer que la Chambre me pardonnera, si je fais quelques allusions au passé aussi bien qu'au présent et à l'avenir.

Le siège du Parlement canadien a dû être changé à maintes reprises par suite de l'instabilité des choses dans la première période de l'exploration et de la colonisation du pays. Les institutions parlementaires ont été octroyées en temps et lieu aux colonies anglaises de l'Amérique britannique du Nord. Les anciens parlements des Provinces maritimes ont eu de bonne heure leurs sièges dans les villes d'Halifax, de Charlottetown et de Frédérickton et ils y sont restés jusqu'à cette heure. Sous l'union, les Parlements du haut et du bas Canada ont établi leur siège dans différentes villes. La première session du Parlement du Canada-Uni fut tenue à Kingston en 1841. De là, le siège du Parlement fut transporté à Montréal en 1844. Un incendie chassa les représentants du peuple de l'assemblée législative à Montréal et ils allèrent siéger à Toronto. Après avoir reçu l'hospitalité de Toronto pendant une dizaine d'an-

nées, le Parlement du Canada-Uni alla s'installer dans la ville de Québec.

Après que la ville d'Ottawa eut été choisie par la reine Victoria pour être le siège du gouvernement fédéral et après qu'eût été érigé le vieil édifice détruit en 1916 par un incendie, le parlement des provinces unies du haut et du bas Canada se réunit en 1867 à Ottawa, où fut tenue, cette année-là la première session du parlement canadien.

Ce court exposé nous donne un aperçu des pérégrinations de nos représentants d'un lieu à un autre jusqu'à ce qu'enfin ils s'établissent à Ottawa dans l'édifice législatif en 1867. Sauf le bref intervalle pendant lequel, après l'incendie de 1916, nous avons trouvé un refuge au musée Victoria, c'est ici que nous avons eu depuis notre demeure. Et maintenant, quelques années après l'incendie de 1916, nous occupons ce noble et splendide édifice qui, nous l'espérons, continuera d'être longtemps la demeure du parlement canadien.

Puisse la conduite des législateurs du Canada dans leur nouvel asile mériter d'être relatée dans l'histoire de notre pays comme l'a été celle de leurs prédécesseurs.

Nous ne pouvons guère ne pas penser à ce jour du 6 novembre 1867 où les députés et les sénateurs du premier parlement canadien franchirent le seuil de leur nouvel asile à Ottawa. J'ai souvent essayé de comprendre leur état d'esprit, leurs espérances, leurs appréhensions; personne de nous n'a mené la vie qu'ils ont menée, ni passé par les mêmes épreuves, ni acquis la même expérience. Il nous est donc, par suite, impossible de nous rendre pleinement compte de leurs sentiments. A cette époque, cent quatre-vingt-un membres de la Chambre des communes et soixante-douze membres du Sénat franchirent le seuil du premier édifice parlementaire national. Avec quels espoirs, quelles craintes, quelle joie d'un passé glorieux, quelle incertitude d'esprit et néanmoins avec quelle espérance dans l'avenir, ces hommes—jeunes, d'âge moyen ou déjà vieux—ont commencé leurs délibérations! Il y avait derrière eux de longues années de lutttes pour le développement, l'organisation, la formation des institutions municipales, l'avancement du pays à travers les mille et une difficultés qui accompagnent les progrès à réaliser. Leurs cœurs brûlaient d'un feu nouveau et leurs visages s'éclairaient d'une lumière nouvelle. Ils envisageaient un avenir vague et incertain, mais rempli d'étranges forces latentes, un avenir qu'illusionnait l'aurore de jours glorieux.

[Le très hon. sir George Foster.]